



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes Date 19-05-21

Date de révision 15-12-22

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE 3D HANGING AIR FRESHENER - AFRICA

Codes produit 71004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désodorisant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Energizer France SAS
2 Rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison
France
Tel: +44(0)8000353376
ConsumerServiceEU@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727 (9:00 AM-17:00 PM Lundi - Vendredi)

Numéro d'appel d'urgence national	
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon: +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245; Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500
France	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	Poison Control Center - Charité - Universitätsmedizin Berlin, (+49) 30 30686700
Irlande	Emergency medical information: 8am-10pm (seven days) contact National Poisons Information Centre, Beaumont Hospital, Dublin 9 DOV2NO, Ireland. Telephone Number: +353 (0)1 809 2166
Italie	Roma – Tel: 06-68593726 (CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA) Roma – Tel: 06-3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli") Roma – Tel: 06-49978000 (CAV Policlinico "Umberto I") Foggia – Tel: 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia) Napoli – Tel: 081-5453333 (Az. Osp. "A. Cardarelli") Firenze – Tel: 055-7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica) Pavia – Tel: 0382-24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica) Milano – Tel: 02-66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda) Bergamo – Tel: 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII) Verona – Tel: 800011858 (Azienda Ospedaliera Integrata Verona)

Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. Tel 030 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)
Pologne	Bureau for Chemical Substances, Tel: +48 42 2538 400
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suisse	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (Emergency Number 145)
Royaume-Uni	Product information has been submitted to the UK National Poisons Information Service (NPIS) and is accessible to medical health professionals.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Isocyclemone E, hexyl cinnamic aldehyde, Coumarin, Geraniol, Isomenthone, Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate, 3,7-dimethyloctan-3-ol, Benzyl salicylate, Citronellol, Nerol, Linalyl acetate, Eucalyptol, 3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde, Linalool



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Polyethylene 9002-88-4	10 - <25%	-	-	[C]	-	-	-
Isocyclemone E 54464-57-2	2.5 - <5%	01-2119489989-04-00 00	259-174-3	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	1	1
2,6-dimethylheptan- 2-ol 13254-34-7	2.5 - <5%	01-2120275178-48-00 00	236-244-1	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-di methylbenzoate 4707-47-5	0.5 - <1%	01-2120762759-36-00 00	225-193-0	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
hexyl cinnamic aldehyde 101-86-0	0.5 - <1%	01-2119533092-50-00 00	202-983-3	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Coumarin 91-64-5	0.5 - <1%	01-2119949300-45-00 00	202-086-7	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
3,7-dimethyloctan-3- ol 78-69-3	0.5 - <1%	01-2119454788-21-00 00	201-133-9	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Geraniol 106-24-1	0.25 - <0.5%	01-2119552430-49-00 00	203-377-1	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.25 - <0.5%	01-2119969442-31-00 00	204-262-9	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Nerol 106-25-2	0.025 - <0.25%	01-2119983244-33-00 00	203-378-7	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Linalyl acetate 115-95-7	0.025 - <0.25%	01-2119454789-19-00 00	204-116-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Linalool 78-70-6	0.025 - <0.25%	01-2119474016-42-00 00	201-134-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Isomenthone 491-07-6	0.025 - <0.25%	01-2119983786-15-00 00	207-727-4	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Eucalyptol 470-82-6	0.025 - <0.25%	01-2119967772-24-00 00	207-431-5	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Citronellol 106-22-9	0.025 - <0.25%	01-2119453995-23-00 00	203-375-0	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
3-(p-methoxyphenyl	0.025 -	01-2120629103-67-00	226-749-5	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-

)2-methylpropional dehyde 5462-06-6	<0.25%	00					
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	<0.025%	01-2120105798-49-00 00	245-844-2	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Polyethylene 9002-88-4	8000	-	-	-	-
2,6-dimethylheptan-2-ol 13254-34-7	6800	-	-	-	-
hexyl cinnamic aldehyde 101-86-0	3100	3000	-	-	-
Coumarin 91-64-5	293	293	0.5	-	-
Geraniol 106-24-1	3600	-	-	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	2227	-	-	-	-
Nerol 106-25-2	4500	-	-	-	-
Linalyl acetate 115-95-7	14550	-	-	-	-
Linalool 78-70-6	2790	5610	-	-	-
Eucalyptol 470-82-6	2480	-	-	-	-
Citronellol 106-22-9	3450	2650	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	--

Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

Produits de combustion dangereux	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
----------------------------------	---

Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
-----------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de	Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur
--	---

l'environnement les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Polyethylene 9002-88-4	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Polyethylene	-	TWA: 5 mg/m ³	-	-	-

9002-88-4					
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Geraniol 106-24-1	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Polyethylene 9002-88-4	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,6-dimethylheptan-2-ol 13254-34-7	-	1.14 mg/kg bw/day [4] [6] 4.56 mg/kg bw/day [4] [7] 2.85 mg/cm ² [5] [6] 11.4 mg/cm ² [5] [7]	4.02 mg/m ³ [4] [6] 16.08 mg/m ³ [4] [7] 10.05 mg/m ³ [5] [6] 40.2 mg/m ³ [5] [7]
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate 4707-47-5	-	2500 µg/cm ² [5] [6]	-
Coumarin 91-64-5	-	0.79 mg/kg bw/day [4] [6]	6.78 mg/m ³ [4] [6]
3,7-dimethyloctan-3-ol 78-69-3	-	3.16 mg/kg bw/day [4] [6] 190 µg/cm ² [5] [6]	11.14 mg/m ³ [4] [6]
Geraniol 106-24-1	-	12.5 mg/kg bw/day [4] [6] 11800 µg/cm ² [5] [6]	161.6 mg/m ³ [4] [6]
Benzyl salicylate 118-58-1	-	2.21 mg/kg bw/day [4] [6]	7.8 mg/m ³ [4] [6]
Nerol 106-25-2	-	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	4.4 mg/m ³ [4] [6]
Linalyl acetate 115-95-7	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [7]	2.75 mg/m ³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 5 mg/kg bw/day [4] [7] 3 mg/cm ² [5] [6] 3 mg/cm ² [5] [7]	2.8 mg/m ³ [4] [6] 16.5 mg/m ³ [4] [7]
Eucalyptol 470-82-6	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	7.05 mg/m ³ [4] [6]
Citronellol 106-22-9	-	327.4 mg/kg bw/day [4] [6] 2950 µg/cm ² [5] [7]	161.6 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	-	1.8 mg/kg bw/day [4] [6] 3992.3 µg/cm ² [5] [6]	6.35 mg/m ³ [4] [6]
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	-	0.77 mg/kg bw/day [4] [6]	2.71 mg/m ³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,6-dimethylheptan-2-ol 13254-34-7	0.57 mg/kg bw/day [4] [6] 2.28 mg/kg bw/day [4] [7]	1.43 mg/cm ² [5] [6] 5.7 mg/cm ² [5] [7]	0.99 mg/m ³ [4] [6] 3.97 mg/m ³ [4] [7] 2.48 mg/m ³ [5] [6] 9.91 mg/m ³ [5] [7]
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate 4707-47-5	-	1250 µg/cm ² [5] [6]	-
Coumarin 91-64-5	0.39 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.69 mg/m ³ [4] [6]
3,7-dimethyloctan-3-ol 78-69-3	1.58 mg/kg bw/day [4] [6]	190 µg/cm ² [5] [6]	2.75 mg/m ³ [4] [6]
Geraniol 106-24-1	13.75 mg/kg bw/day [4] [6]	11800 µg/cm ² [5] [6]	47.8 mg/m ³ [4] [6]
Benzyl salicylate 118-58-1	0.79 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.37 mg/m ³ [4] [6]
Nerol 106-25-2	0.62 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.09 mg/m ³ [4] [6]
Linalyl acetate 115-95-7	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	236.2 µg/cm ² [5] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [7]	0.68 mg/m ³ [4] [6]
Linalool 78-70-6	0.2 mg/kg bw/day [4] [6] 1.2 mg/kg bw/day [4] [7]	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 2.5 mg/kg bw/day [4] [7] 1.5 mg/cm ² [5] [6] 1.5 mg/cm ² [5] [7]	0.7 mg/m ³ [4] [6] 4.1 mg/m ³ [4] [7]
Eucalyptol 470-82-6	600 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.74 mg/m ³ [4] [6]
Citronellol 106-22-9	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	2950 µg/cm ² [5] [7]	47.8 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	1.08 mg/kg bw/day [4] [6]	3992.3 µg/cm ² [5] [6]	1.88 mg/m ³ [4] [6]
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	0.38 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.67 mg/m ³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2,6-dimethylheptan-2-ol 13254-34-7	0.02377 mg/L	0.2377 mg/L	0.00238 mg/L	0.2377 mg/L	-
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethyl benzoate 4707-47-5	3.3 µg/L	-	0.33 µg/L	-	-
Coumarin 91-64-5	19 µg/L	14.2 µg/L	1.9 µg/L	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
3,7-dimethyloctan-3-ol 78-69-3	0.0089 mg/L	0.089 mg/L	0.00089 mg/L	-	-
Geraniol 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.00103 mg/L	0.0103 mg/L	0.000103 mg/L	-	-
Nerol 106-25-2	7.45 µg/L	74.5 µg/L	0.745 µg/L	-	-
Linalyl acetate 115-95-7	0.011 mg/L	0.11 mg/L	0.0011 mg/L	-	-
Linalool 78-70-6	0.2 mg/L	2 mg/L	0.02 mg/L	-	-
Eucalyptol 470-82-6	57 µg/L	0.57 mg/L	5.7 µg/L	-	-
Citronellol 106-22-9	0.0024 mg/L	0.024 mg/L	0.00024 mg/L	-	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde 5462-06-6	5.2 µg/L	-	0.52 µg/L	-	-
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	1.09 µg/L	10.9 µg/L	0.11 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,6-dimethylheptan-2-ol 13254-34-7	0.89 mg/kg sediment dw	0.089 mg/kg sediment dw	8 mg/L	0.177 mg/kg soil dw	-
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethyl benzoate 4707-47-5	89 µg/kg sediment dw	8.9 µg/kg sediment dw	10 mg/L	16 µg/kg soil dw	-
Coumarin 91-64-5	0.15 mg/kg sediment dw	0.015 mg/kg sediment dw	6.4 mg/L	0.018 mg/kg soil dw	30.7 mg/kg food
3,7-dimethyloctan-3-ol 78-69-3	0.0821 mg/kg sediment dw	0.00821 mg/kg sediment dw	450 mg/L	0.0112 mg/kg soil dw	-
Geraniol 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
Benzyl salicylate 118-58-1	0.583 mg/kg sediment dw	0.0583 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.41 mg/kg soil dw	52.7 mg/kg food
Nerol 106-25-2	133 µg/kg sediment dw	13.3 µg/kg sediment dw	12.9 mg/L	22.3 µg/kg soil dw	-
Linalyl acetate 115-95-7	0.609 mg/kg sediment dw	0.0609 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-
Linalool 78-70-6	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	7.8 mg/kg food
Eucalyptol 470-82-6	1.425 mg/kg sediment dw	0.1425 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.25 mg/kg soil dw	40 mg/kg food
Citronellol 106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-me	0.104 mg/kg	10.4 µg/kg sediment	3 mg/L	17.8 µg/kg soil dw	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
thylpropionaldehyde 5462-06-6	sediment dw	dw			
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one 23726-93-4	0.087 mg/kg sediment dw	8.67 µg/kg sediment dw	3.2 mg/L	0.017 mg/kg soil dw	6.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	solide
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

Point de fusion / point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limites supérieures

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e).
-------------------------------	--------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 12,838.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 39,863.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) 95,238.10 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)
) 68.20 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs) 408.20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Polyethylene	> 8 g/kg (Rat)	-	-
2,6-dimethylheptan-2-ol	= 6800 mg/kg (Rat)	-	-
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenz oate	-	> 5000 mg/kg (Rat)	-
hexyl cinnamic aldehyde	= 3100 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat) 4 h
Coumarin	> 5000 mg/kg (Rat)	= 293 mg/kg (Rat)	-

3,7-dimethyloctan-3-ol	> 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Geraniol	= 3600 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Benzyl salicylate	= 2227 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Nerol	= 4500 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Linalyl acetate	= 14550 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Linalool	= 2790 mg/kg (Rat)	= 5610 mg/kg (Rabbit)	-
Eucalyptol	= 2480 mg/kg (Rat)	-	-
Citronellol	= 3450 mg/kg (Rat)	= 2650 mg/kg (Rabbit)	-
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde	-	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	-	> 1000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2,6-diméthylheptan-2-ol	EC50: =8.38mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =9.31mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =2.7mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: =6.2mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =5.77mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =1.04mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =5.7mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =1.8mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 4.78 - 8.85mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 3.6 - 5.1mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: =17.1mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =3mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =320mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =8.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 4.78 - 8.87mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
3,7-diméthyl-octan-3-ol	EC50: =19mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =2.7mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: =6.2mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =8.9mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	EC50: =3mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =320mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =8.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 4.78 - 8.87mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) LC50: =6.2mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Geraniol	-	LC50: =22mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Benzyl salicylate	-	LC50: =1.03mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Nerol	-	LC50: =20.3mg/L (96h, <i>Danio rerio</i>)	-	-
Linalyl acetate	-	LC50: =11mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>)	-	-
Linalool	EC50: =88.3mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =27.8mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	EC50: =20mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Eucalyptol	-	LC50: 95.4 - 109mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	-
Citronellol	-	-	-	EC50: =17mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Isocyclemonone E	5.7
2,6-diméthylheptan-2-ol	3
Méthyl 2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate	2.6
3,7-diméthyl-octan-3-ol	3.3
Geraniol	2.6
Benzyl salicylate	4
Nerol	2.76
Linalyl acetate	3.9
Linalool	2.9
Isomenthone	3.05
Eucalyptol	3.4
Citronellol	3.41
3-(p-méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	2.5
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2,6-diméthylheptan-2-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Méthyl 2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Coumarin	La substance n'est pas PBT/vPvB
3,7-diméthyl-octan-3-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Geraniol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Nerol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Linalyl acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Linalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Eucalyptol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol	La substance n'est pas PBT/vPvB
3-(p-méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin), 9, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemon E, Coumarin), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601

Code de classification M7

ADR**14.1** Numéro UN ou numéro d'identification UN3077**14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin)**14.3** Classe(s) de danger pour le transport 9**14.4** Groupe d'emballage III**Description** UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Isocyclemone E, Coumarin), 9, III, (-)**14.5** Dangers pour l'environnement Oui**14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales** 274, 335, 601, 375**Code de classification** M7**Code de restriction en tunnel** (-)**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Polyethylene 9002-88-4	RG 66

Allemagne**Classe de danger pour le milieu** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Geraniol - 106-24-1	75.	-
Benzyl salicylate - 118-58-1	75.	-
Linalool - 78-70-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Geraniol - 106-24-1	Agent phytosanitaire
Eucalyptol - 470-82-6	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Geraniol - 106-24-1	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Type de produits 19 : Répulsifs et appâts

Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation mondiale de la santé

Supersedes Date 19-05-21

Date de révision 15-12-22

Numéro de révision 2

Informations supplémentaires La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
 Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du
 règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant
 l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les
 restrictions applicables à ces substances (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité